

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES



Avis

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à la connaissance du public que le Collège communal a approuvé en séance du 05 septembre 2022, l'ordonnance de police temporaire relative à :

- **Les festivités de la Saint Rémy – 24 et 25 septembre 2022**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 07 septembre 2022

La Directrice générale,

C. Spaute



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt